

# Joyeux Noël et Bonne Année!

## LE MOIS SUR DEUX COLONNES

PLUS DE QUATRE CENTS TRAVAILLEURS, qui avaient été arrachés à la C.S.N. par la dissidence du groupe Bélanger, des fonctionnaires municipaux, ont renouvelé leur allégeance à notre mouvement. Il s'agit des concierges de Ville Jacques-Cartier, des concierges des écoles catholiques de Montréal et des employés municipaux de Pointe-Claire.

UNE LOI POUR PROTEGER L'INDUSTRIE MARITIME du Canada et des Etats-Unis a été réclamée par le président du Syndicat international des marins.

LES DECISIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL en matière d'éducation, soit la gratuité scolaire jusqu'à la fin du secondaire et l'obligation jusqu'à 16 ans de fréquenter l'école, auront pour effets "d'augmenter la poussée vers les écoles publiques" selon le président de la Commission des écoles catholiques de Québec.

LA C.S.N. VEUT LA LUMIERE SUR DEUX GREVES, celles des mineurs d'Asbestos en 49 et celle de Louiseville en 53. Dans un mémoire adressé au gouvernement provincial elle demande à la Commission royale qui enquête sur l'administration de l'Union nationale, que lumière soit faite sur les faits et gestes de la police provinciale durant ces grèves.

LES SYNDICATS LIBRES sont les meilleurs ateliers de la véritable démocratie, selon le représentant de la C.I.S.L. à la F.T.Q.

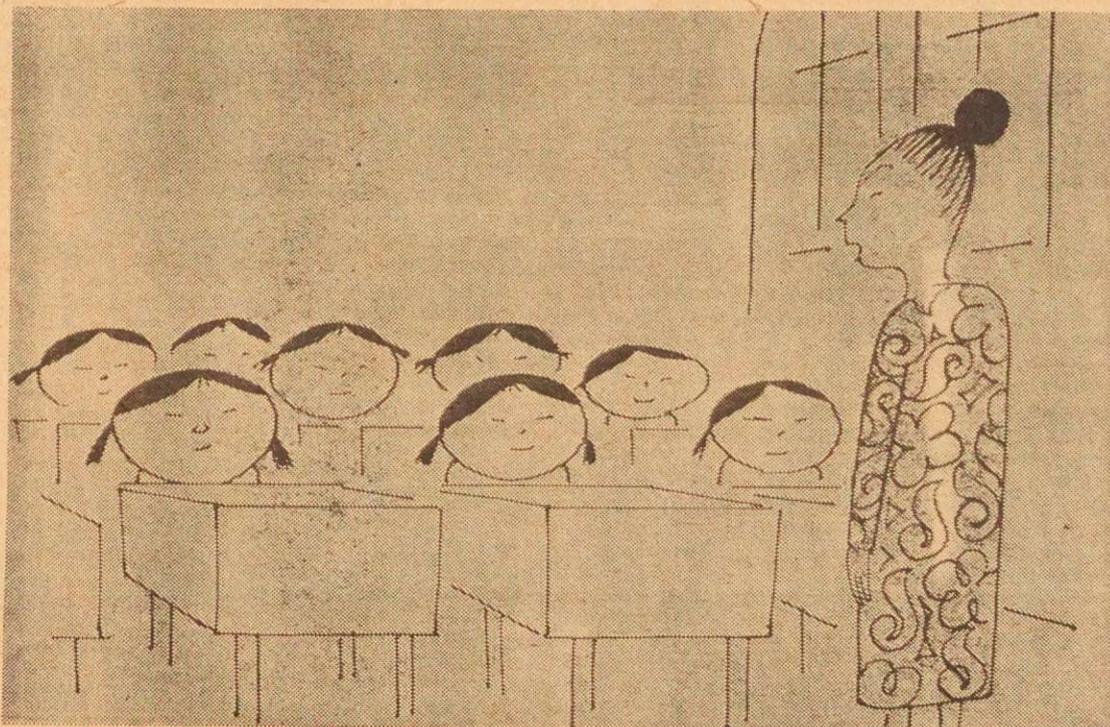
DEUX ORGANISATEURS FORESTIERS DE L'U.C.C. ont été chassés des camps forestiers de la St. Lawrence Corporation alors qu'ils faisaient de la propagande syndicale dans les campements de bûcherons à l'emploi de cette compagnie.

L'ORGANISATION EUROPEENNE pour la coopération économique, après une étude approfondie de l'évolution économique canadienne, a déclaré que "le chômage continuera probablement de se situer à un niveau élevé au Canada".

UNE GREVE DE VINGT JOURS DE LA PART DE 325 MANOEUVRES au port de Vancouver a pris fin, permettant le chargement de navires de blé chargés de 400,000 boisseaux de blé chacun.

(Suite à la page 2)

### FAUT-IL ATTENDRE D'EN ETRE ARRIVES LA ?



— NOUS ALLONS AVOIR UNE PENSEE POUR LES PETITS CANADIENS QUI VIVENT DANS LE CHOMAGE . . .



Vol. XXXVI — No 21

OTTAWA, DECEMBRE 1960

### LE MESSAGE DU PRESIDENT

## Qu'ils trouvent quand même le courage

(par Roger MATHIEU)

**A** la fin d'une année et au début d'une nouvelle, c'est la coutume d'échanger des vœux et d'offrir des souhaits pour que Noël et le Jour de l'An soient de joyeuses fêtes et pour que la nouvelle année soit prospère et heureuse.

En respectant cette louable tradition, nous ne pouvons cependant pas oublier que nos souhaits, si sincères soient-ils, ne pourront pas se concrétiser, pour des centaines de milliers de Canadiens, c'est-à-dire pour tous ceux que la terrible calamité du chômage afflige et pour leurs familles.

L'année 1960, qui est sur le point de se terminer, a été pénible sur le plan économique. Le chômage s'est accentué, le coût de la vie s'est haussé à un niveau tel que le pouvoir d'achat d'une multitude de familles canadiennes est largement dépassé et, de plus, les quelques allocations de sécurité sociale en vigueur n'ont cessé de se déprécier.

Il est déjà grave que la situation se soit détériorée à ce point, mais il est plus grave encore que le gouvernement de notre pays n'ait pas encore ébauché ne serait-ce que l'ombre d'une politique de redressement.

### La situation

— Les allocations familiales n'ont plus qu'environ la moitié de leur valeur originale;

— Les pensions de vieillesse, en dépit du rajustement dont elles ont été l'objet il y a quelques années, ne permettent pas à leurs bénéficiaires de se procurer plus que les trois quarts de ce qu'elles permettaient d'acquiescer au début;

— Les allocations de chômage ne sont plus versées à des dizaines de milliers de chômeurs qui, en vertu de la loi d'assurance-chômage, ont épuisé leur droit à des indemnités;

— La loi d'assistance-chômage n'est pas assez connue et ceux qui n'ont plus droit à des prestations régulières n'ont même pas d'endroit où s'adresser pour se prévaloir de cette loi votée à leur intention;

— Près de 150,000 travailleurs canadiens, à l'emploi de nos grandes compagnies de chemins de fer, ont perdu plus d'un an à négocier, à plaider ensuite leur cause devant un conciliateur et finalement devant un tribunal de conciliation. Le tribunal a recommandé pour eux une augmentation de 14 cents l'heure mais une loi inqualifiable

vient aujourd'hui les empêcher de recourir au seul moyen à leur disposition pour se faire payer ce qui leur est dû;

— Pendant ce temps, les manufacturiers et les commerçants ne sont tenus de négocier avec personne ni d'aller à l'arbitrage pour obtenir l'autorisation de hausser le prix de leurs produits, hausses dont ils abusent et qui se traduisent par la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et par une surproduction qui engendre le chômage;

— Pendant ce temps, la grande part de nos ressources naturelles continue d'être exportée vers l'extérieur où elle est transformée en produits finis par des travailleurs étrangers, alors que les vrais propriétaires de ces richesses naturelles, c'est-à-dire les citoyens canadiens, sont forcés au chômage;

— Pendant ce temps, nos gouvernants s'évertuent à vouloir nous faire croire que tout va bien et à qualifier de socialistes toutes les suggestions qui sont faites en vue de corriger la situation dans laquelle nous nous débattons.

La situation n'est pas rose mais tout n'est pas irrémédiablement compromis. Les organisations syndicales sont sur la brèche. Pour sa part, la Confédération des syndicats nationaux continuera d'alerter l'opinion publique et de faire une pression toujours plus grande sur les gouvernants pour les amener à concevoir et appliquer une vraie politique de plein emploi et à administrer les affaires publiques dans l'intérêt de toutes les classes et de toutes les régions du pays, plutôt que de laisser une minorité de privilégiés se gaver au détriment du bien commun.

Au cours de l'année qui s'achève, la Confédération des syn-

(Suite à la page 6)

## POLITIQUE FEDERALE

# Les leçons d'une grève ... qui n'a pas eu lieu!

par Fernand Jolicoeur

La grève des cheminots n'a pas été déclenchée, le 3 décembre, comme il avait d'abord été décidé par les syndicats intéressés. Le gouvernement fédéral a adopté, à la dernière minute, une loi d'urgence défendant tout arrêt de travail sur les chemins de fer d'ici le 15 mai prochain. Les conventions collectives existantes sont prolongées jusqu'à leur renouvellement et les

parties devront continuer les négociations pour tenter d'en arriver à une entente. Est-ce qu'on peut en conclure que le problème est réglé? Pas du tout. A peine ceux qui auraient été affectés par cette grève peuvent-ils respirer un peu plus à l'aise aujourd'hui. On a simplement renvoyé la question à plus tard, on n'a rien changé à la façon dont elle se pose.

## La même panique

On peut craindre que, le printemps prochain, la même panique s'empare des gens. On a dit et on redira: "Une grève dans les services publics, c'est inadmissible! Dans les chemins de fer, c'est une menace à toute l'économie canadienne! De toutes façons, les demandes des syndicats de cheminots sont exagérées!" La solution que Diefenbaker vient d'imposer à tout le monde semble d'ailleurs donner raison à ceux qui peuvent penser ainsi. Il vaut tout aussi bien se demander tout de suite quoi penser de ces jugements sentencieux qui ont cours dans l'opinion publique assez facilement.

## Entreprise privée

Quand on parle de chemins de fer, il s'agit bien en effet de services publics et il faut aborder le problème de la grève avec plus de précaution que dans le domaine de l'industrie privée. Mais ce qu'on oublie le plus souvent, c'est que ce service public, chez nous, échappe au contrôle du gouvernement. Si le Canadien National appartient à l'Etat, le Canadien Pacifique est une propriété privée. Et l'expérience a démontré que, dans la plupart des matières, c'est le C.N.R. qui suit les politiques du C.P.R. C'est ce qui se passe en particulier en matière de négociations collectives. Or le C.P.R. ne sert le public qu'indirectement; il est d'abord au service d'intérêts privés, comme toute autre compagnie, telle que la Dominion Textile, l'Alcan, la Shawinigan Water & Power, etc. Voilà un

## LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL  
DE LA  
CONFEDERATION  
DES SYNDICATS  
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur  
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,  
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50  
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des  
Syndicats nationaux (C.S.N.)  
et imprimé par "LE DROIT",  
375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMEURS ALLIES  
CANADA

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa

## Une flagrante injustice

La récente loi d'exception, adoptée "à la vapeur" par le Parlement fédéral pour suspendre le droit de grève des employés du rail représente une injustice trop flagrante et une atteinte trop grave à la liberté syndicale pour que la Confédération des syndicats nationaux la passe sous silence.

Deux parties étaient en présence: un groupe de syndicats du rail et les compagnies ferroviaires. Après plus d'un an de négociations et d'arbitrage, la partie syndicale était disposée à accepter la décision des arbitres tandis que les compagnies refusaient cette décision.

Qu'a fait le gouvernement? Il a dépouillé la partie syndicale du seul recours qui lui restait pour faire exécuter la décision des arbitres; il a endossé de toute son autorité le refus des compagnies et rendu leur position inviolable; il n'a pris aucun moyen pour que les six mois au cours desquels la loi d'exception sera en vigueur puissent amener une solution au problème.

On peut se demander si un gouvernement canadien a jamais mis en oeuvre, dans le passé, une loi aussi injuste et dans une précipitation aussi contraire à l'esprit de nos institutions démocratiques.

De tels procédés, il faut le dire, sont inadmissibles.

Dans une conférence de presse qu'il donnait à la télévision, peu de temps après son accession à la tête du parti conservateur, M. John Diefenbaker condamnait, en 1957, l'idée d'un arbitrage obligatoire et déclarait que l'assemblage de ces deux mots constitue une contradiction dans les termes. On se demande si M. Diefenbaker se rend compte à quel point la dernière mesure adoptée par un parlement qu'il domine, dépasse en injustice et en arbitraire ce qu'il condamnait lui-même publiquement en 1957.

La Confédération des syndicats nationaux proteste, avec l'ensemble du mouvement ouvrier canadien, contre un expédient qui est à la fois une iniquité, une violation du droit des citoyens et un aveu d'impuissance de la part d'un gouvernement qui manque singulièrement d'imagination quand il s'agit de problèmes relatifs aux travailleurs, qu'il s'agisse du chômage ou d'un conflit syndical comme celui du rail.

Roger MATHIEU

premier point qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'examen de ce problème. Si le gouvernement peut appliquer une sentence arbitrale dans une entreprise qui lui appartient, il ne peut le faire dans une autre qui est indépendante. Or, d'après les lois fédérales, les sentences arbitrales ne lient pas les parties dans les services publics, comme elles le font dans la province de Québec.

## L'arbitrage

Les demandes des syndicats de cheminots avaient justement été soumises à un tribunal d'arbitrage qui les avait coupées à peu près de moitié et qui avait recommandé finalement une augmentation de salaire équivalente à 0.14 de l'heure. Les syndicats acceptèrent la décision, même si cela ne correspondait pas du tout à leur demande. Les chemins de fer refusèrent. La seule issue possible pour les syndicats était la grève. C'est ce qu'ils ont voulu faire. Par une loi spéciale, le gouvernement leur enlève ce recours sans cependant obliger les chemins de fer à appliquer la sentence arbitrale. On met ainsi les cheminots en position très nette d'infériorité devant leurs employeurs. Le seul espoir qui

leur reste c'est de reprendre leur droit de grève le 15 mai prochain, à moins que le C.P.R. ne change d'idée d'ici là.

## Qui est responsable?

La menace d'une grève dans les chemins de fer pèse donc encore lourdement sur l'économie canadienne. Mais qui est vraiment responsable d'une telle situation? Les cheminots n'ont-ils pas droit comme les autres de participer à la prospérité de l'entreprise dans laquelle ils sont engagés, non pas comme ils le demandent, mais au moins dans la proportion jugée légitime par un tribunal d'arbitrage? Peut-on laisser une compagnie privée comme le C.P.R. décider seule ce qui est une menace ou ce qui n'en est pas une pour le bien commun du pays? D'ailleurs, en s'opposant à un partage jugé équitable des profits, n'est-ce pas la compagnie qui menace l'économie, en réduisant sans raison le pouvoir d'achat d'une partie de la population et en augmentant d'autant les causes de chômage? Si l'on ne veut pas obliger les compagnies à accepter la sentence arbitrale, qu'on permette aux cheminots de faire peser sur leurs employeurs la menace de grève pour contreba-

# LE MOIS

## SUR DEUX COLONNES

(Suite de la page 1)

LES HABITATIONS JEANNE-MANCE devraient servir aux pauvres, selon le Conseil municipal, qui songe aux moyens à prendre afin de faire bénéficier les familles dans le besoin de ce centre d'habitation.

LES CONSTRUCTEURS ET LES SYNDICALISTES représentant les ouvriers de la construction croient que les amendements proposés à la loi nationale de l'habitation viennent trop tard pour stimuler la construction au cours de l'hiver prochain.

DES SPECIALISTES ETRANGERS devraient être invités par le gouvernement, afin de prendre les moyens les plus sûrs pour remédier à une situation urgente dans l'industrie, selon les recommandations du président général de l'A.P.I.

UNE REVISION RADICALE des structures du syndicalisme canadien visant à renforcer les syndicats en diminuant leur nombre et en les groupant autour d'une puissante centrale syndicale a été mise de l'avant par M. D. Secord. Ce projet équivaldrait à un défi au syndicalisme international et au rôle qu'il joue présentement au sein du mouvement ouvrier du pays.

LES ETATS-UNIS SONT DEPASSES par les autres pays du monde dans la fabrication d'automobiles et de camions. C'est la deuxième fois que le phénomène se produit. Les rivaux sont l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne et la France.

A MOSCOU, on a supprimé les crédits pour la construction des maisons d'habitation individuelles.

L'EPISCOPAT BRÉSILIEN est angoissé par la situation religieuse; 40,000 villes et villages sont sans prêtres.

A OTTAWA, on rapporte une augmentation des salaires payés dans les industries durant le mois de septembre, augmentation attribuée à la moyenne plus élevée du salaire horaire ainsi qu'aux plus longues heures de travail.

(Suite à la page 6)

lancer celle que ceux-ci font peser sur notre économie en soustrayant de la circulation une partie du pouvoir d'achat qui devrait s'y trouver.

## Des preuves s.v.p.

Est-ce qu'on peut vraiment accuser les cheminots de menacer notre économie, quand, de son côté, le gouvernement fédéral laisse une compagnie privée dicter ses vues à une entreprise d'Etat et qu'il dit s'opposer à toute orientation de notre économie? C'est ce que Diefenbaker a déclaré encore récemment, lors de la conférence nationale sur le chômage. Il croit à la bonne volonté des entrepreneurs privés pour régler tous les problèmes, alors que ceux-ci ne peuvent avoir de vue d'ensemble de la situation et ne peuvent rechercher que leur intérêt privé. On en peut raisonnablement leur demander de prendre la place de l'Etat qui a pour fonction principale de promouvoir le bien commun. Pourquoi veut-on être plus exigeant pour les cheminots et faire peser sur eux tout le fardeau du bien commun? Ni les compagnies ni le gouvernement n'ont donné, sur cette question, de preuves qu'ils voulaient prendre leur part de responsabilités dans le règlement équitable du problème.

## Nées du désordre

De même que le syndicalisme est né des abus du capitalisme, les grèves sont presque toujours causées par un désordre de l'économie. Pour comprendre les effets, il faut remonter à la source et corriger ce qui est cause de désordre. Les entreprises de transport en commun qui traversent tout le pays, sont aujourd'hui trop importantes pour laisser des inté-

rêts privés décider seuls de l'influence qu'ils auront sur l'économie. Tous les intéressés, l'Etat d'abord, et les travailleurs et les entrepreneurs et les usagers ont leur mot à dire. On ne peut plus, de toute évidence, traiter les chemins de fer nationaux comme une simple entreprise de construction.

## Le problème est "renvoyé"

Nous admettons bien que la grève dans les services publics a des répercussions beaucoup plus graves que dans l'industrie privée. Par exemple, on ne peut permettre à des travailleurs de mettre la vie des gens en danger pour réclamer des avantages personnels, si légitimes soient-ils. Mais encore faut-il assurer à ces travailleurs, par exemple, certaines catégories d'employés d'hôpitaux, des moyens efficaces d'obtenir justice, comme l'application obligatoire de la sentence arbitrale. Encore que la grève des cheminots ne soit pas aussi grave qu'une grève intégrale d'infirmiers, elle ne peut cependant se justifier aussi facilement qu'une grève de travailleurs du textile. Mais, dans les circonstances actuelles, si la menace de grève des cheminots pouvait seulement forcer le gouvernement à prendre ses responsabilités, elle aurait toutes les caractéristiques de la légitimité la plus complète.

Malheureusement, nous devons conclure que le dernier geste posé par Diefenbaker n'apporte aucun élément de solution au problème tel qu'il se pose en réalité. Il ne fait que le renvoyer au 15 mai prochain. En attendant, nous ne pouvons que souhaiter aux cheminots d'obtenir ce que la sentence arbitrale recommandait.

# Les métallos de Baie Comeau devant un tribunal d'arbitrage

— Demande fondamentale: les conditions d'Arvida —

Les 800 travailleurs de l'aluminium, employés de la Canadian British Aluminum, ont justifié leurs demandes à Montréal, en fin de semaine dernière, devant un tribunal d'arbitrage.

Les lecteurs du travail auront compris l'importance de cet arbitrage en se souvenant de la lutte persévérante qu'ont dû mener ces travailleurs pour être reconnus par la Commission de Relations ouvrières. Après des délais injustifiables, après même une tentative de la Commission pour s'en tirer sans rendre de décision, les gars de Baie Comeau remportaient quand même haut la main un vote tenu le 30 juin dernier, par lequel ils se débarrassaient des Sheet Metal Workers et donnaient leur allégeance à la Confédération des Syndicats nationaux.

## Les négociations

Une fois le vote remporté, le Syndicat des Employés de l'Aluminium de Baie Comeau se mit tout de suite au travail afin de conclure une convention collective.

Après l'échec des négociations directes entre les parties et des efforts du conciliateur, M. Léonce Cliche, le Syndicat a demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage dont les séances ont débuté vendredi dernier.

Me Marius Bergeron, procureur du Syndicat, a expliqué au tribunal que les membres du syndicat de Baie-Comeau veulent obtenir les mêmes conditions de travail et de salaires que celles dont bénéficient les employés de l'Alcan, à Arvida. Il a ajouté que la preuve soumise aux membres du tribunal est basée sur les conditions qui existent présentement à Arvida.

## Le chemin parcouru

Me Bergeron a ajouté que les négociations directes entre les parties ont duré 30 jours, soit la période fixée par la loi. A cause du différend, un conciliateur du ministère du travail est intervenu et les parties ont réussi à se mettre d'accord sur certaines clauses de la convention.

Cependant les principales clauses de la convention, surtout celles qui ont trait aux salaires et aux heures de travail, sont restées en suspens. Par suite de l'intervention du conciliateur, M. Cliche, la compagnie a fait des offres monétaires qui ont été unanimement rejetées par les membres du syndicat. Les principales clauses litigieuses sur lesquelles l'accord a été fait sont la clause des droits de la gérance, la clause relative aux contrats accordés à des entrepreneurs, celle

de la délégation syndicale; le principe de l'ancienneté a également été accepté par les deux parties au cours de la conciliation.

## Les heures

Au sujet des heures de travail, le syndicat réclame la réduction de la semaine actuelle de 48 heures à 42 heures, dès la signature de la convention et une réduction subséquente à 40 heures, une année après la signature de la convention, le tout avec la pleine compensation. Les travailleurs de Baie-Comeau soutiennent que les employés de l'Alcan jouissent de la semaine de 40 heures et qu'ils devraient bénéficier du même avantage.

## Demandes monétaires

La question des salaires est l'une des plus litigieuses. A l'heure actuelle, les employés de l'Alcan ont un salaire de base de \$2.0½; de plus, ces employés de l'Alcan dont le contrat est expiré depuis octobre dernier se trouvent actuellement à l'arbitrage et réclament un salaire de base de \$2.15 l'heure.

Les employés de la Canadian British Aluminum de Baie-Comeau n'ont qu'un salaire de base de \$1.70 l'heure. Ils réclament donc une hausse de 25 pour cent, ce qui comprend la compensation pour la diminution des heures de travail, et rétroactivité au 2 mars 1960, date d'expiration de la convention précédente. Ils réclament également une hausse de 5 pour cent au 1er mars 1961 et une autre hausse de 5 pour cent, lors de la réduction de la semaine de travail de 42 à 40 heures. La durée de la convention s'étendrait du 2 mars 1960 au 2 mars 1962.

## Les congés

Le syndicat réclame aussi 10 congés payés au lieu de 5; des primes d'équipe de 12 et de 15 cents l'heure ainsi qu'une prime de 25 cents l'heure pour le travail dominical. Les travailleurs veulent également que la compagnie hausse sa contribution au plan d'assurance-hospitalisation de \$2.00 par mois à 4 cents par l'heure travaillée.

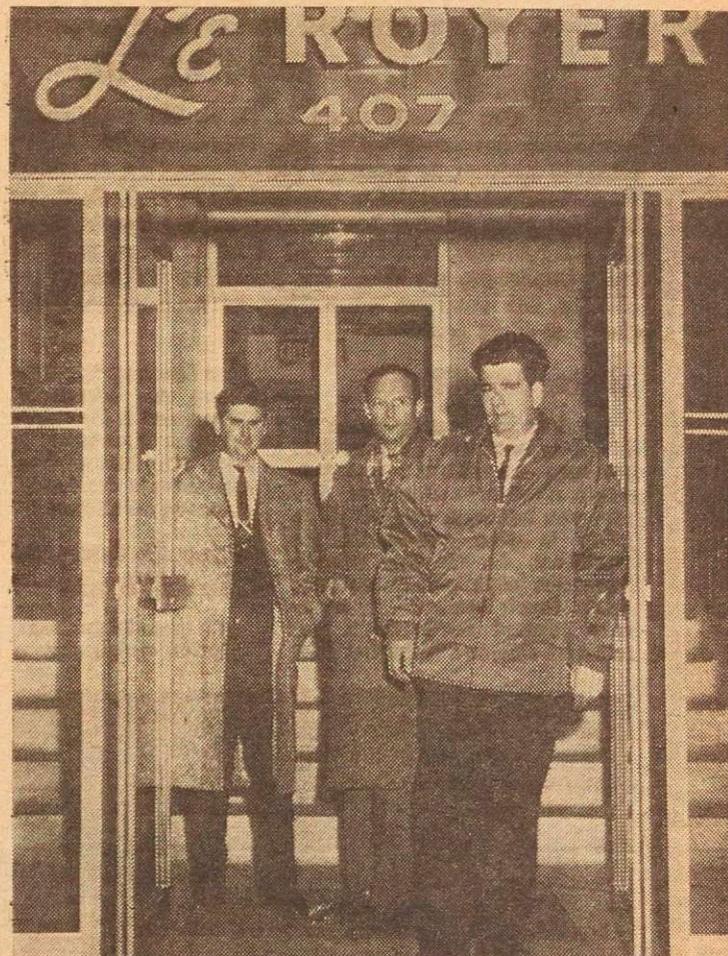
Ils réclament une assurance indemnité-salaire, couvrant 75 pour cent du salaire, en cas de maladie. Au cours de la première semaine de maladie, les employés recevraient leur plein salaire.

## Bénéfices

Le syndicat veut également des bénéfices supplémentaires en cas de chômage, soit \$18 par semaine pendant une période de 52 semaines, en plus de l'assurance-chômage.

Le syndicat réclame de plus le paiement du temps et demi pour les premières heures supplémentaires et le paiement du temps double après les quatre premières heures. Le travail du dimanche sera limité aux opérations continues et aux services essentiels.

L'attitude de la compagnie concernant la sécurité syndicale soulève particulièrement l'ire des syndiqués. La politique de la compagnie, et d'ailleurs la convention signée avec les Sheet Metal Workers en fait foi, a toujours été d'accorder l'atelier fermé. Le syndicat international jouissait également de la formule de la retenue syndicale irrévocable. Or, le compagnie ne veut accorder maintenant aucune sécurité syndicale si ce n'est la retenue syndicale révocable pendant la durée de la convention.



Deux dirigeants du Syndicat des Employés de l'Aluminium de Baie Comeau, en compagnie de Raymond Gagnon (à droite), responsable syndical de la C.S.N. sur la Côte Nord, sortent des édifices gouvernementaux, à Montréal, où se tenaient les séances du tribunal d'arbitrage. A cause de la maladie de l'arbitre patronal, les syndiqués de Baie Comeau avaient accepté que le tribunal tienne ses assises à Montréal au lieu de Baie Comeau.

## APPUI DE C.S.N. AUX COOPERATEURS

La Confédération des Syndicats Nationaux appuie de tout coeur les demandes formulées hier par les dirigeants du Conseil de la Coopération du Québec lors de leur rencontre avec le premier ministre de la province. C'est ce qu'a déclaré M. Roger Mathieu, président général de la C.S.N.

Rappelant le rôle primordial accompli déjà par nos institutions coopératives, M. Mathieu s'est dit d'avis que celles-ci se sont mérité amplement la confiance du public et des gouvernements. Il est tout normal qu'aujourd'hui, les coopératives réclament des améliorations aux lois qui les régissent car elles ont atteint une maturité et un degré de développement qui rendent essentielle l'obtention de pouvoirs accrus, tel celui d'émettre des obligations et de recourir avec plus de facilité aux emprunts que nécessite la taille actuelle de ces entreprises.

Les coopératives, poursuit le président de la C.S.N., sont appelées à jouer un rôle plus considérable encore pour l'expansion de notre économie et la protection des intérêts économiques des classes laborieuses. La Confédération des Syndicats Nationaux a souvent manifesté sa confiance dans la formule coopérative et souhaite aujourd'hui que le gouverne-

ment de notre Province donne suite aux justes réclamations des coopérateurs.



CIGARETTES  
"EXPORT"  
BOUT UNI OU FILTRE



Le tribunal d'arbitrage entend la preuve syndicale, dans le différend entre le Syndicat de l'Aluminium de Baie Comeau et la compagnie Canadian British Aluminum. De gauche à droite: Me Raymond Caron, arbitre patronal, le juge Lippé, président, et Marcel Pepin, arbitre syndical.

LA C.S.N. AIDE

DES MILITANTS D'ASIE, D'AFRIQUE ET D'AMERIQUE LATINE

Comment la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens conçoit l'aide aux pays en voie de développement —

(Par Fernand JOLICOEUR)

Plus que jamais dans la C. S. N., on s'intéresse aux questions internationales. A l'occasion de notre dernier congrès annuel, le passage parmi nous du confrère Auguste Vanistendael, secrétaire général de la C. I. S. C., nous a ouvert les yeux sur les besoins immenses des travailleurs d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Dans différents Conseils Centraux, on tient des journées d'études sur ces problèmes, on veut en connaître davantage et faire quelque chose si c'est possible.

Gestes de solidarité

Pendant le congrès de la C. S. N., le confrère Vanistendael prononça un discours que personne n'est près d'oublier. Durant une heure, il décrit de la façon la plus émouvante les conditions de vie des travailleurs des pays sous-développés. Après l'avoir remercié, le secrétaire général de la C.S.N. lui remit un chèque substantiel dont

sous-développés. Dans ces régions, une bicyclette est aussi nécessaire à l'organisation qu'une auto chez nous, mais beaucoup plus rare et bien au-dessus des moyens des travailleurs africains ou asiatiques.

Pour la formation des militants

La grande campagne de souscription entreprise par la C.I.

vaillleurs dans le monde et d'aider à la campagne de souscription que la C.S.N. mène actuellement après de tous ses syndicats affiliés, le Service d'Education a mis à son programme l'étude des problèmes internationaux. Lors du dernier Collège du Travail, il a invité M. Naim Kattan, journaliste éminent de Montréal, à venir traiter, devant les étudiants, des relations internationales. M. Kattan, originaire du Moyen-Orient, a beaucoup voyagé autour du monde et a connu la situation des travailleurs africains et asiatiques pour qui le syndicalisme libre est le seul moyen d'échapper à la fois à la dictature du capitalisme et à celle du communisme.

Les Conseils Centraux de Shawinigan et Saguenay-Lac-St-Jean ont déjà tenu chacun, cet automne, une journée d'études sur les questions internationales. Ils ont invité à leur tour M. Kattan à venir leur exposer les besoins des travailleurs les moins fortunés du monde et leur expliquer comment fonctionnent les grands organismes internationaux comme l'ONU, le BIT et l'UNESCO.

L'organisation des journées d'études

Pour l'organisation de ces journées d'études internationales, le Service d'Education de la C.S.N. offre sa collaboration à tous les centres désireux d'en tenir au cours de l'année 1961.

Le programme suggéré comprend un forum sous la direction d'un spécialiste, comme M. Naim Kattan, le discours du confrère Vanistendael enregistré sur ruban sonore au cours du dernier congrès de la C.S.N. et la projection d'un film de l'ONU intitulé "Ouverture". Ce film de dix minutes illustre par des images saisissantes les misères causées dans le monde par la guerre, la famine, la maladie et l'analphabétisme. Pendant que se déroulent les images, il fait entendre des extraits du concert donné chaque année, à New-York, à l'ouverture des séances de l'assemblée générale de l'ONU.

L'aide aux pays en voie de développement

La C.I.S.C. ne se préoccupe pas seulement de ramasser des fonds pour aider les syndicats naissants dans les pays les plus reculés du monde. Cet effort, si grand soit-il, ne suffirait pas à subvenir aux besoins des millions d'êtres humains qui aspirent aujourd'hui à la liberté et qui reprochent aux pays d'Occident de les avoir trop longtemps exploités. Elle demande aux organismes internationaux où elle siège et à toutes les centrales syndicales qui lui sont affiliées, de faire des pressions sur les gouvernements pour l'adoption d'une politique généreuse d'aide aux pays en voie de développement.

A sa dernière réunion, le Conseil de la C.I.S.C. a adopté une résolution dont les termes de

(Suite à la page 6)

POLITIQUE PROVINCIALE

Ce que la C.S.N. réclame

1—Du droit d'association

La bataille pour la pleine reconnaissance du droit d'association dans notre province n'est pas encore gagnée. Ce droit, qui est reconnu en principe par nos lois, est constamment battu en brèche par des employeurs retardataires qui profitent des lacunes de notre législation et de l'incurie ou de la mauvaise foi de certains administrateurs irresponsables pour priver les travailleurs des avantages de l'organisation syndicale.

Les congédiements abusifs et la création "d'unions de compagnie" restent les deux grands moyens utilisés pour prévenir la formation de syndicats libres. Si on ajoute à ces deux éléments le fait que notre Commission de Relations Ouvrières n'a pas encore trouvé son équilibre et est paralysée par une procédure trop lourde et des rouages mal ajustés, il y a tout ce qu'il faut pour imprimer un caractère aléatoire au droit d'association des salariés.

a) La loi des relations ouvrières Les congédiements

Il faut amender, le plus tôt possible, la Loi des relations ouvrières afin d'assurer un recours certain et expéditif dans les cas de congédiement pour activité syndicale. Le Bill no 8, adopté par la Législature en 1959, même s'il constituait une certaine amélioration sur l'ancien texte, n'offre pas de garanties suffisantes. Le fardeau de la preuve est dévolu, il est vrai, à l'employeur, mais dans des termes trop restrictifs qui semblent le limiter à la preuve faite devant la Commission et seulement après que cette dernière se soit déclarée satisfaite que la présomption a bien été établie. Le fardeau de la preuve doit être clairement attribué à l'employeur et continué à l'être devant les tribunaux.

Réinstaation

La loi devrait, de plus, décréter qu'une décision de la Commission, suivant les articles 21a et 21b, fait preuve par elle-même de tous les faits qui y sont constatés et de l'obligation de réinstaller le salarié ou de lui payer une indemnité, et qu'une telle décision ne peut pas être contestée ou révisée devant les tribunaux. Tout intéressé devrait pouvoir obtenir contre l'employeur qui s'est rendu coupable de congédiement pour activité syndicale et qui refuse de réinstaller le congédié, une injonction l'y obligeant sous peine de mépris de cour. Autrement, dans les cas de contestation, nous devons recommencer devant les tribunaux l'enquête que nous avons conduite devant la Commission et souffrir, en plus des frais considérables, des délais préjudiciables tant au congédié lui-même qu'à son syndicat.

Notons, en passant, que le Bill no 8, amendant la Loi des relations ouvrières, ne mentionnait pas le cas des salariés qui, à la suite d'une réduction de personnel, ne sont pas repris par un employeur à cause de leur activité syndicale légitime. C'est une faiblesse qu'il faudrait corriger.

Les syndicats de boutique

Enfin, nous croyons que le présent gouvernement devrait mettre immédiatement en application un article de son programme concernant les "unions de compagnie". Ces unions devraient être déclarées illégales et dissoutes en vertu d'un texte de loi formel. Il est scandaleux de penser que des employeurs trouvent le moyen de s'emparer du seul instrument qui possède leurs ouvriers pour se protéger contre les abus dont ils sont victimes. En créant une présomption de domination patronale contre les associations non affiliées à une centrale reconnue et en établissant des règles rigides les concernant, il est possible d'enrayer la prolifération des "unions de compa-

La C.S.N. a présenté, au cours du mois dernier, son premier mémoire annuel à la nouvelle administration provinciale. De la lecture du mémoire, on pourrait conclure: les gouvernements changent mais la pensée de la C.S.N. et le contenu de ses revendications restent fidèles aux objectifs du mouvement. Cela s'explique par le fait que notre mouvement est axé prioritairement et uniquement sur les besoins de la classe ouvrière. Selon que ces besoins changent, nos réclamations peuvent changer. Mais il n'est du pouvoir de personne de nous faire dévier de nos fins. Voici, en résumé, ce que les dirigeants de notre mouvement ont réclamé au nom de nos cent mille membres lors de leur visite au Parlement de Québec.

gnie" qui sont un reliquat de l'esclavage industriel et un obstacle au libre exercice du droit d'association. Nous croyons, Monsieur le Premier Ministre, que les quelques amendements que nous venons de suggérer peuvent être apportés sans qu'il soit nécessaire de procéder à de nouvelles consultations. Le rapport du Conseil Supérieur du Travail de 1952 — qui, entre nous, est à la veille d'entrer dans le royaume des fossiles — les contenait tous en substance. De plus, ils se rattachent à quelques-uns des engagements que le parti libéral a pris lors de la dernière élection.

b) La Commission de Relations ouvrières Le statut des commissaires

En 1959, on a réformé la Commission en tenant compte, partiellement, des revendications syndicales. A part les représentants du Gouvernement (président et vice-président), les membres furent désignés sur recommandations des groupements syndicaux et patronaux. On n'a pas tenu compte, toutefois, de notre vœu concernant le statut de ces membres. Nous aurions préféré qu'ils ne deviennent pas des fonctionnaires afin de maintenir un lien plus étroit avec les organisations qui les désignent.

La procédure

Notre grande source de dissatisfaction et de griefs à l'endroit de la Commission de Relations Ouvrières provient de la procédure lourde et alambiquée qu'elle a adoptée. C'est là la cause de nombreux délais et de la paralysie dont semble souffrir cet organisme administratif. Nous sommes convaincus qu'un grand nombre de requêtes et d'interventions pourraient être traitées plus rapidement si on accordait, à un administrateur, le pouvoir d'expédier les problèmes non contentieux et de

Notre représentation

Notre Confédération, lors de la dernière réunion de la Commission de Relations Ouvrières, n'a pas obtenu justice dans la représentation des organisations syndicales. Il avait été convenu avec le gouvernement d'alors, que la C.T.C.C. et le Fédération des Travailleurs du Québec auraient chacune un représentant. Un troisième membre devait représenter l'ensemble des salariés. La C.T.C.C. avait accepté que ce troisième membre soit désigné par la Fédération des Travailleurs du Québec, pourvu que l'on accepte la règle de l'alternance, c'est-à-dire que, dans l'hypothèse du remplacement de ce troisième membre, ce soit la C.T.C.C. qui le désigne. Mais, dans tous les cas, ce troisième membre devait avoir un mandat

2—Des tribunaux du travail

L'agenda des séances de la Commission de Relations Ouvrières est habituellement surchargé de conflits de droit surtout ceux qui concernent les congédiements pour activité syndicale. Pour alléger le travail de la Commission, une législation devrait être adoptée le plus tôt possible, afin de créer des tribunaux du travail auxquels seraient référées un grand nombre de causes qui sont présentement acheminées vers la Commission.

3—Commissions du Salaire minimum et des Accidents du travail

Le Gouvernement devrait procéder, sans autre délai, à la réforme de la Commission du Salaire Minimum et de la Commission des Accidents du Travail, afin de les rendre représentatives des grandes organisations syndicales et patronales. Ces organismes, tels que constitués présentement, sont isolés et même divorcés des institutions avec lesquelles ils devraient coopérer. La Commission du Salaire Minimum, en plus de constituer un nid de patronage, n'a pas, à notre avis, rempli d'une façon adéquate le rôle de réglementation qui lui avait été attribué par la loi.

Nous croyons que, lorsqu'elles seront réformées sur une base représentative, les Commissions du Salaire Minimum et des Accidents du Travail pourront, conjointement, avec le Conseil Supérieur du Travail, faire des recommandations au gouvernement sur les réformes à apporter aux lois elles-mêmes.

4—Conciliation et arbitrage libres

Notre système de conciliation et d'arbitrage a également besoin d'être révisé et repensé. Nous sommes convaincus que, loin de favoriser la conclusion de conventions collectives, nos lois actuelles créent souvent une atmosphère de conflit et paralysent la négociation. Il faut donc que notre législation soit refaite dans un esprit tel qu'elle incite les parties à s'entendre le plus tôt possible, soit directement ou soit par l'intermédiaire de la conciliation. Sous notre régime, l'arbitrage est le centre du mécanisme, alors que nous sommes convaincus que c'est la négociation directe qui doit occuper cette place. Le meilleur instrument que peut donner la loi pour favoriser la négociation des conventions collectives n'est pas l'arbitrage, mais la conciliation. Malheureusement, pour différentes raisons, on n'a pas vu, dans le passé, l'importance et

EDUCATION

Les syndiqués demandent un enseignement mieux adapté à notre monde industriel

— La C.S.N. rencontre le ministre de la Jeunesse —

Pendant longtemps, les travailleurs, sans se désintéresser des problèmes d'éducation, ne se reconnaissaient pas la compétence d'en parler ni de présenter leurs points de vue à ce sujet. Avec la présentation d'un mémoire au surintendant de

l'Instruction publique, notre mouvement avait commencé, en 1958, à perdre cette habitude. Cette année, c'est au ministre de la Jeunesse, Me Paul Gérin-Lajoie, que la C.S.N. a fait ses représentations en matière scolaire.

Une enquête s'impose

Après avoir souligné son appui à deux mesures préconisées par le nouveau gouvernement: gratuité scolaire et fréquentation obligatoire jusqu'à seize ans (que la C.S.N. réclamait déjà depuis plusieurs années), le mémoire aborde le problème central qui en a inspiré la rédaction:

Nous voulons aujourd'hui vous soumettre notre point de vue sur l'urgence d'une mesure de portée beaucoup plus générale, d'ailleurs inscrite également au programme du parti libéral: la création d'une commission royale d'enquête sur les problèmes de l'enseignement, à tous les niveaux.

L'expérience accumulée par notre mouvement, y lit-on, en particulier au cours des dix dernières années, nous permet d'affirmer avec certitude que nos programmes d'éducation sont gravement inadéquats aux besoins d'une société industrielle. Le malaise qu'une telle situation occasionne, le handicap que cela représente pour le développement de notre culture et de notre économie ne feront que s'accroître par suite des brusques changements technologiques prévus pour les prochaines années. Nous nous proposons de dresser un jour un dossier plus complet des lacunes de notre système d'éducation. Pour le moment, nous nous permettrons, Monsieur le Ministre, d'attirer votre attention sur quelques faits qui nous semblent, à eux seuls, assez significatifs pour justifier l'institution d'une commission royale d'enquête.

De graves lacunes

Passant en revue les divers paliers de l'enseignement, le mémoire relève ce qu'il appelle le caractère primordial de cette étape.

La Confédération des Syndicats Nationaux croit que la loi ne devrait pas obliger les parties, à moins qu'elles ne soient d'accord ou qu'elles ne tombent sous le coup de la Loi des services publics, à soumettre le différend à des tribunaux d'arbitrage. Evidemment, nous faisons exception pour les arbitrages conventionnels et ceux réglementés par les parties elles-mêmes.

Aux tribunaux d'arbitrage, il faudrait substituer des tribunaux de conciliation auxquels les parties seraient libres de recourir et qui ne pourraient rendre des sentences exécutoires qu'avec l'assentiment de ces dernières.

Le point de vue que nous soumettons est partagé par un grand nombre d'employeurs et par des universitaires dont la compétence est reconnue dans

"de graves lacunes" et esquisse quelques éléments de solution.

Au niveau de la formation générale, on déplore qu'il n'existe pas encore, comme pratique générale, des classes pour surdoués, ni de système complet d'orientation professionnelle et scolaire. On signale aussi que nos écoles élémentaires sont trop "académiques" par leur style d'enseignement et préparent mal les jeunes aux responsabilités de l'âge adulte.

L'enseignement professionnel

Mais c'est en matière d'enseignement professionnel que le mémoire est le plus explicite, comme il est normal dans un document qui émane d'une centrale ouvrière.

Il signale d'abord qu'au témoignage de nombreux travailleurs industriels et professeurs, cet enseignement, aux niveaux élémentaire et moyen n'est aucunement adapté aux méthodes de travail actuellement en vigueur dans l'industrie. Le recrutement des élèves ne tient pas suffisamment compte des besoins du marché de la main-d'oeuvre et le système d'enseignement professionnel ne fait aucun effort pour répondre à un problème urgent: la réadaptation des travailleurs déplacés par l'automatisation.

Le mémoire souligne enfin que certaines écoles professionnelles privées exploitent honteusement les jeunes et demande que le

système de surveillance de ces écoles soit rendu plus efficace.

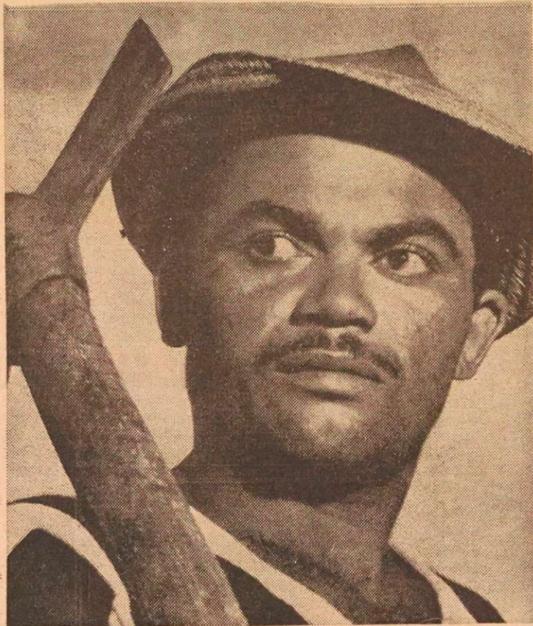
Enfin, le mémoire souhaite que la détermination des programmes soit faite avec la collaboration de tous les intéressés comme cela se pratique déjà dans les centres d'apprentissage.

L'éducation des adultes

La C.S.N. souhaite vivement que le gouvernement stimule les initiatives d'éducation des adultes. Elle propose que les classes utilisées pour les jeunes pendant le jour servent, le soir, aux adultes.

Et le mémoire finit sur les propos suivants:

En terminant, permettez-nous de signaler, Monsieur le Ministre, que nous concevons deux rôles fondamentaux à une commission royale sur l'éducation. D'abord, c'est certain, une fonction technique d'analyse de tous les problèmes de notre système d'enseignement, basée sur les études d'experts et les recommandations de tous les groupes intéressés. Il nous semble également que la Commission royale d'enquête, comme toute commission de ce genre, peut jouer un rôle très considérable auprès de l'opinion publique. Elle permettra, en effet, aux individus comme aux groupes qui forment notre société, une prise de conscience, un approfondissement des problèmes propres de notre système d'éducation et une vue plus claire du rôle que chacun peut jouer pour résoudre ces problèmes.



UN TRAVAILLEUR AFRICAIN

Une action de solidarité

le montant constituait notre première contribution au développement du syndicalisme dans ces contrées éloignées.

Par la suite, les congressistes voulurent se cotiser pour ajouter quelques centaines de dollars à la somme déjà ramassée. C'était autant de gestes de solidarité posés à l'échelle mondiale qui prouvaient notre sympathie fraternelle pour tous ceux qui souffrent d'exploitation, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur religion.

La part des permanents

Le Syndicat des permanents de la C.S.N. a voulu faire sa part en envoyant un chèque de \$100.00 à la C.I.S.C. Il a spécifié qu'il désireait que cette somme serve à l'équipement des permanents syndicaux des pays

S.C. se poursuivra dans les mois à venir. Lors de sa dernière réunion à Bruxelles, en octobre dernier, le Conseil de la C.I.S.C. a décidé que: "Dans tous les pays industrialisés où la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens possède des organisations affiliées, une action de solidarité sera menée, cet hiver, en faveur des travailleurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine."

Le fruit de cette souscription servira surtout à assurer la formation des militants syndicaux et à doter les jeunes organisations de l'équipement nécessaire à leur expansion.

L'étude des questions internationales

Dans le but de mieux faire connaître la situation des tra-

Advertisement for Caisse Nationale d'Économie, Une Mutuelle d'Assurance-Vie, 41 ouest, rue St-Jacques, Montréal. Includes illustration of a family and text: 'PROTECTION DE LA FAMILLE'. Lists benefits: 'Une seule police protège toute la famille!', 'Le plan moderne que les familles attendaient!', 'Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!'.

suite à la page 6

# LE MOIS

## SUR DEUX COLONNES

(Suite de la page 2)

**UNE GREVE DES TRANSPORTS PUBLICS A LOS ANGELES** a paralysé la région forçant 750,000 personnes à se trouver des moyens de transport inusités. Après 18 mois de négociations infructueuses en vue d'un nouveau contrat, les 900 syndiqués de la compagnie de transport métropolitain ont déclenché la grève.

**LE MOUVEMENT SYNDICAL DANS SON ENSEMBLE** favorise l'établissement d'entreprises mixtes pour l'exploitation d'une industrie sidérurgique dans notre province, de préférence à toute autre forme d'aide gouvernementale à l'entreprise privée.

**UNE ACTION COMMUNE à l'échelle internationale** a été décidée pour la première fois par le comité exécutif de la C.I.S.L. avec la Confédération internationale des syndicats chrétiens. Cette action portera sur la situation syndicale en Espagne.

**L'AUTORISATION D'UNE GREVE** pour appuyer leurs revendications de salaire, a été décidée par les syndiqués des compagnies Atlas Paper Box et London Paper Box, après plus d'un an de négociations et de tergiversations. 95% des membres ont voté. Aucune date n'a été fixée pour l'arrêt du travail.

**LES "369" DE LA DOMINION TEXTILE**, après un an d'attente, ont enfin reçu leurs prestations de l'assurance-chômage. Ces prestations avaient été accordées par un arbitre unique de la Commission d'Assurance-chômage après une quatrième audition de leur cause.

**L'ENQUETE SUR L'EDUCATION** aura lieu immédiatement après la session, nouvelle annoncée par M. Gérin-Lajoie à une délégation de la C.S.N.

**LE DERNIER RAPPORT DU MINISTRE DU TRAVAIL** à Québec, révèle qu'il y avait au 31 mars 60, dans la province 1,995 conventions collectives régissant les conditions de travail et les salaires de 268,820 salariés.

## Qu'ils trouvent...

(Suite de la page 1)

dicats nationaux a aidé plusieurs milliers de travailleurs à se former en syndicats. Nous avons ainsi mis à la disposition de ces travailleurs le seul moyen susceptible d'améliorer leur sort. Et au cours de 1961, nous entendons fournir un effort encore plus grand. Puissent les ouvriers et ouvrières qui ne sont pas encore syndiqués comprendre qu'il y va de leur intérêt de faire leur propre part pour sortir du pétrin dans lequel ils se débattent.

En 1960, nous avons aussi réclamé avec insistance du gouvernement fédéral la création d'un conseil national d'orientation économique. Forts de l'ap-

pui de l'opinion publique, nous continuerons de revendiquer cette mesure indispensable à notre relèvement économique. Jamais nous ne céderons sur ce point car le but que nous poursuivons est juste et nous entendons le faire triompher.

La classe ouvrière peut compter sur notre mouvement et tous ceux qui sont au service du bien commun peuvent être assurés de trouver dans nos rangs des alliés sincères.

Je voudrais ici rendre un témoignage public d'estime aux milliers d'ouvriers et d'ouvrières qui militent dans la Confédération des syndicats nationaux et qui sont d'inépuisables serviteurs de toute la classe ouvrière. Grâce à notre Service d'éducation, le nombre de ces militants ne cesse d'augmenter et l'avenir, nous n'en doutons pas, sera sûrement moins sombre que le présent.

A tous ceux qui sont en chômage et que l'insécurité angosse, je souhaite, à l'occasion du Nouvel An, qu'ils ne désespèrent pas et qu'ils trouvent quand même le courage de faire leur part en aidant ceux qui livrent le bon combat pour eux.

A tous ceux qui ont encore un emploi, je souhaite qu'ils puissent le conserver. A ceux-là je souhaite que leur syndicat, actuel ou celui qu'ils contribueront à mettre sur pied en 1961, leur obtienne une rémunération équitable, la sécurité et le respect auxquels ils ont droit.

A toutes les familles ouvrières, je souhaite une réconfortante fête de Noël et une nouvelle année plus encourageante que la dernière.

# Ce que la C.S.N. réclame

(Suite de la page 5)

Le domaine des relations ouvrières.

## 5—Du Conseil d'Orientation Economique

Notre Confédération s'est réjouie de la création, par votre gouvernement, du Conseil d'Orientation Economique, qui entreprendra des travaux de recherches sur notre activité économique et qui fera des recommandations au gouvernement sur la façon d'orienter cette activité de manière à servir les meilleurs intérêts de la population.

Le Conseil devrait immédiatement se mettre à l'étude du problème du chômage saisonnier et technologique qui, à notre avis, concerne plus directement le gouvernement provincial. D'un autre côté, le gouvernement provincial doit collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral et les autres institutions publiques ou privées qui ont à cœur de régler le problème du chômage et de réaliser le plein emploi.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de stabiliser notre économie tant et aussi longtemps que nous ne mettrons pas en vigueur une politique rationnelle de la transformation de nos richesses naturelles.

## 6—Du droit de grève

Souvent nous avons eu à explorer, dans notre province, des incidents malheureux à l'occasion des grèves. La cause de cet état de chose était soit le comportement de l'Etat ou de la police provinciale, ou soit notre législation du travail elle-même.

En vertu de nos lois, les syndicats ouvriers certifiés ont la responsabilité et le devoir de réglementer les conditions de travail et d'emploi au nom de tous les travailleurs de l'unité pour laquelle ils sont reconnus. Si le syndicat accepte un projet de convention collective, il lie non seulement ses membres mais également les non-membres. Si la loi a voulu donner

## Des militants

(Suite de la page 4)

vront se refléter dans le mémoire annuel que la C.S.N. présente au cabinet fédéral. En résumé, le Conseil de la C.I.S.C.:

- "Considérant:
- que toute émancipation politique reste illusoire si elle n'est pas accompagnée d'un développement économique;
- que le développement économique dépend en partie de l'aide internationale sans conditions politiques que les pays développés apporteront;
- que l'aide aux pays en voie de développement ne devrait faire l'objet de concurrence et de surenchère politique;"
- "Estime:
- qu'il est de la responsabilité des pays industrialisés de contribuer au développement par une assistance financière et technique, sans conditions politiques, aux pays nouvellement indépendants;
- que cette assistance doit revêtir un caractère mondial, avec l'aide des Nations Unies, tout en admettant l'opportunité de certaines réalisations dans les cadres régionaux."

une telle responsabilité au syndicat, il semble normal de réclamer, en son nom, une certaine protection lorsque les décisions qu'il a à prendre sont de nature plus contentieuse.

Ainsi, si un syndicat, après avoir consulté démocratiquement ses membres, en vient à la conclusion qu'il est nécessaire de déclarer une grève, nous croyons que tous les intéressés devraient être également liés par cette décision.

## 7—Enquête sur l'administration de l'Union Nationale

La Confédération des Syndicats Nationaux croit que l'enquête ordonnée par le gouvernement sur l'administration de l'Union Nationale devrait s'étendre à certains conflits ouvriers comme ceux d'Asbestos et de Louiseville. Nous sommes particulièrement intéressés à ce que soit connu du public le compor-

tement des policiers provinciaux dans ces conflits.

## 8—A travail égal salaire égal

Le présent gouvernement devrait s'empresse de présenter une législation reconnaissant la parité de salaire entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale. Le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux ont adopté des législations dans ce sens.

## 9—Travail du dimanche

On parle beaucoup depuis quelques mois du travail du dimanche dans l'industrie de la pulpe et du papier.

Notre Confédération a toujours été opposée, en principe, au travail du dimanche et elle ne croit pas qu'on doive faire de concession dans ce domaine, à moins de raisons extrêmement sérieuses.

# L'ESPÉRANCE

## A TRAVERSÉ LA TERRE

La promesse de paix, l'espérance, sorties de la crèche de Bethléem, se sont répandues sur toute la terre. La naissance du Christ a été l'événement le plus grand de l'histoire du monde, si grand qu'il a fait date pour nous: anno domini — en l'an de Notre-Seigneur... Aussi le monde en célèbre-t-il l'anniversaire dans la solennité et dans la joie. Car Noël, c'est l'éternel rappel du jour où l'espérance a traversé la terre.



compagnies associées et filiales

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE  
LA PLUS DOUCE,  
LA PLUS  
SAVOUREUSE !

# YOUNG WORKERS FACE CHALLENGE IN MODERN INDUSTRY

Big changes are taking place in the workshops of Britain, changes which are reshaping productive patterns in the light of modern methods with the aim of winning maximum returns. But along with the benefits they bring, the changes pose problems — particularly for those who are concerned that young men should be equipped with the skills necessary to meet the exacting demands of modern industry.

In many industrial spheres the traditional skills which helped to create Britain's industrial power are dying. This does not mean the demand for craftsmen and technicians is shrinking, but it does mean that the old distinction between the skilled and the semi-skilled worker is becoming blurred in many industries.

## New Category of Job

Alongside this break-down of job divisions an entirely new category of job is appearing, particularly in the highly-mechanised industries where the demand for skill is founded upon a knowledge of plant and equipment rather than on manual dexterity. In these new classes of jobs the workers need skill of a different kind. They also need to be adaptable so that they can easily be re-trained, or train themselves, to the needs of developing techniques which might alter the nature of their work.

This dual change in the work pattern is breaking down the rigid distinction between workers trained through regular apprenticeship schemes, and those who learned their skill in other ways, and it points to the need for a change of attitude and operation in many aspects of job training.

About a third of the boys in Britain under the age of 18 are fitted into regular apprenticeship or similar schemes for skilled occupations. Many others receive some sort of training in a less formal fashion — but a very large number of the boys receive no organized training.

## Systematic Training Vital

In the years after World War II a number of firms and industries realised that job training programmes must be changed to fit modern needs, but the process has been slow, and the Industrial Training Council (an authority composed of representatives from Britain's Trades Union Congress, the British Employers' Confederation and the boards of Britain's nationalised industries) has examined the problems involved.

In a recent report, "Training Boys for Industry", it firmly states that all boys — whatever job they take up — should receive a course of systematic training when they first enter an industry.

The I.T.C. makes no hard and fast rules, but it does sketch the outlines of the overall aims. Some firms, it notes, can provide practical training and instruction at the bench or in the workshop, or can arrange a special training centre at the workplace, and others can dovetail formal vocational training into everyday workshop practice.

For all young workers the Training Council favours an extension of education through a part-time release from work to the age of 18, and this day release for further education would not be limited to the vocational training necessary to

acquire job skills. By adopting wider perspectives it would attempt to relate all the aspects of workaday activity to a broad general picture of life.

## Encouraging Signs Already

What is the objective behind these new thoughts advanced by the I.T.C.? The report spells out some of the advantages. Industry will be better equipped to meet the challenge of the future, will have fewer square pegs in round holes, and will have an extremely versatile labour force. The youngsters themselves will be better fitted to earn a living and will gain from the stimulus provided by a flexible education continued after normal schooldays have ended. In the long run, a better-informed working population should help to improve the basic efficiency of industry and so make for higher living standards all round.

For the thousands of youngsters in Britain who will soon leave school to begin their working life, the big question is whether any action will follow this report. First signs are encouraging. In a few weeks' time, representatives of trade unions and employers will be meeting in London for a conference to discuss ways of improving both the quality and quantity of training available for young workers. Views will be given by representatives of the Trades Union Congress, the British Employers' Confederation and the Ministry of Labour. An impulse from this conference could spark off activity at local level on both sides of industry, and that is where this new challenge of change must be met.

# NEWS & VIEWS

## From Canada & Abroad

### A NEW ANGLE TO AVOID PAYING

William Sanderrock, 56 of London, England was fined \$25.00 the other day in court and ordered to pay \$1,825 in back wages to his farmhand, Fred Jewell, age 50, who had worked for him the past 15 years without ever receiving a cent.

Sanderrock said he "never realized I had to pay Fred". He said he met Jewell in 1945 took him in as a farmhand and "made him one of the family".

### BIGGEST UNION-MADE SUBMARINE LAUNCHED

Another union-made atomic powered submarine has slid down the ways at General Dynamics Electric Boat Division at Groton, Conn. It's the Ethan Allen. Currently it's the largest sub ever built (410 feet long) and will be equipped to fire Polaris missiles.

Like most of her predecessors, she was built at Electric Boat by members of the Boilermakers and Blacksmiths Union and other unions in the metal trades.

A number of union members and labor leaders were on hand to witness the launching.

### LABOR NOT TO BLAME

Contrary to claims made by many, wage increases "have not been responsible" for inflation during the period after World War II.

That's the view expressed by Professor Simon Rottenberg acting Director of the University of Chicago economic research centre. Rottenberg presented this breakdown. From mid-1946 to mid-1948 "inflation resulted from pent-up consumer demands, fueled by heavy holdings of government bonds and other liquid assets accumulated during World War II".

Also the 1950-51 rise "resulted from the Korean War and related Government deficits".

And the 1956-58 inflationary trend "stemmed from an intensive expansion of business investments".

Moreover, between 1947 and 1957 productivity increased over 37 per cent while average hourly earnings, including fringe benefits, advanced 35 per cent.

"This indicates labor got less than its proportionate share of productivity gains" he said. Finally, unit wage costs in manufacturing advanced only 16 per cent in the post-war period while the wholesale price index rose 28 per cent.

Keep these figures in mind the next time anyone tells you that "labor is to blame for inflation".

### NEW GAG BY THE BOSS; CHIMPS AS WORKERS!

Prodded by their trainer, three chimpanzees turned in a performance as "workers" on a furniture assembly line in Houston, Texas the other day, and the factory's general manager, Ben Friedman said maybe he will set up a whole assembly line of chimps.

Alfred Sturm, president of the factory's unionized employees commented "This is just a big joke and publicity stunt as far as we are concerned".

Maybe this company got this idea from other employers who try hard to make monkeys out of their workers until a union steps in and stops the "monkey-business".

### JOBS IN CANADA HARD HIT BY AUTOMATION

Rapid technological change places new pressure on Canada's trade union movement to organize white collar workers or face the prospect of dwindling to weak minority status.

This was the key message of a session on Labor and Automation at the Ontario's Federation of Labor annual convention held in Toronto.

It was suggested that the problems of organizing the expanding service producing industries with their high proportions of women and white collar workers the full-time attention of some of the union movement's best brains.

"This job is not a frill" warned one union official "It is a necessity and getting to be more of a necessity every minute".

### MINE UNION REFUSES AFFILIATION

At their recent convention in Cincinnati, Ohio The United Mine Workers of America decided to remain outside the AFL-CIO. A resolution to affiliate was introduced by a Pennsylvania local union, but the resolution was referred back to the union's executive board for study.

### UNION SHOP IN A CITY JAIL!

St. John, New Brunswick is the only city in all Canada where a citizen can patronize union services while being arrested.

You have the pleasure of being put under arrest by a member of the oldest police union in North America — The St. John's Police Protective Association, Local 61 of the National Union of Public Employees.

The union was first organized in September 1918, but did not sign its first agreement until a year later due to opposition by the City Council.

If you have the misfortune of landing in City Jail, the members of National Union of Public Employees, Local 701, a local of city jailers, will act as your host.

If it becomes necessary to appeal to the City for assistance with your problem, the Mayor is Brother James Whitebone, who also holds the job as President of the St. John Labor Council.

## QUEBEC CO-OPERATIVES SUPPORTED BY C.N.T.U.

The Confederation of National Trade Unions (C.N.T.U.) is wholly in support of the demands formulated by the directors of the Quebec Council of Co-operatives when they met the other day with Premier Jean Lesage, of Quebec.

This was announced by Roger Mathieu, General President of the C.N.T.U. Recalling the role played in the past by co-operative institutions, Mr. Mathieu said that these co-operatives by their previous records merit the full confidence of the public and the Governments.

It is quite normal at the present time that the co-operatives have developed a high degree of success because they have reached maturity.

They have attained a powerful standing in the community and they now need the power to launch bond issues and secure whatever loans they need to increase their facilities.

The Co-operatives, according to the General President of the C.N.T.U. have been called upon to play a role much greater than in the past, in order to keep abreast with the expanding economy and to afford this economy the protection it needs.

The Confederation of National Trade Unions have often manifested its confidence in the Co-operative formula and hope today that the Government of our Province will give justice to the demands of the Co-operatives.

### La C.S.N. propose

## Des travaux d'hiver proportionnels au nombre de chômeurs

Dans une résolution adoptée à une récente réunion de son Bureau confédéral, la C.S.N. réclame du gouvernement fédéral un amendement à sa loi des travaux d'hiver.

Il s'agirait par cet amendement d'obtenir que l'encouragement aux travaux d'hiver soit proportionnel au nombre de chômeurs présents dans la municipalité qui entreprend ces travaux et que la contribution du gouvernement fédéral ne soit pas limitée au coût de la main-d'oeuvre mais englobe également l'achat des matériaux nécessaires aux travaux d'hiver entrepris.

La Confédération des Syndicats Nationaux considère que la loi actuelle est déficiente parce que seules les municipalités assez riches peuvent entreprendre les travaux en question et bénéficier de la loi. La C.S.N. consi-

tate que ce sont en général, les municipalités les plus affectées par le chômage qui sont le moins capables de défrayer le coût des matériaux et par conséquent d'entreprendre des travaux d'hiver. Par ailleurs, le gouvernement fédéral se trouve à récupérer entièrement les contributions qu'il verse actuellement aux travaux d'hiver par la seule perception des taxes que les municipalités doivent payer sur l'achat des matériaux. La C.S.N. considère donc que l'amendement proposé est absolument nécessaire si l'on veut que la loi d'encouragement aux travaux d'hiver s'avère une mesure efficace contre le chômage.

## SEASON'S GREETINGS AND BEST WISHES.

# NEW YEAR'S MESSAGE FROM PRESIDENT ROGER MATHIEU OF THE C.N.T.U.

As we draw close to the end of another year, it is the custom to exchange greetings that Christmas and the New Year be joyous holidays and the wish for health and prosperity in the coming year.

In keeping with this very praiseworthy tradition, we cannot, however, ignore the fact that hundreds of thousands of Canadian workers and their families are suffering from the acute unemployment crisis throughout our country.

The year 1960 which is drawing to a close, was a painful one to the economic plan of our nation.

The number of jobless increased by leaps and bounds, the cost of living rose to such a height that the buying power of countless Canadian families was greatly curtailed. It was bad enough that the situation arrived at this point, but it is more grave since our Government has not yet shown a trace of initiative to correct these conditions.

Family allowances are at about half of their original value in relation to purchasing power, and the old age pensions now permit those who receive them only three quarters of their original value.

Unemployment insurance benefits have been withdrawn from hundreds of thousands of workers without jobs who came under the new amendments to the Unemployment Insurance Law. These new laws are not generally known and the unemployed do not know where to appeal to have consideration given their cases.

Nearly 150,000 Canadian workers in the employ of our big railways lost over a year while negotiating, bringing their case before a conciliation board and then to an arbitration board.

The arbitration board handed down its decision recommending a pay increase of 14 cents an hour, but a law was passed which refused to allow them to benefit from what was rightly theirs.

During this time the manufacturers and business tycoons did not negotiate with anyone, nor go to arbitration to obtain permission to raise the prices of their products and price boosts which they abuse and which affect the buying power of the workers while contributing to the suffering of unemployment.

And in the meanwhile, the greater part of our natural resources continue to be exploited outside our country, where it is transformed into finished products by foreign labor, and the Canadian worker is forced into unemployment.

During these deplorable economic conditions, our Government wants us to believe that "everything goes well" and then condemns as "socialistic" any suggestions offered which would help us out of the mess in which we find ourselves.

While this situation is far from being rosy, it is not hopeless. The labor organizations are on the march.

For its part, the Confederation of National Trade Unions CNTU will continue to alert public opinion and to exert greater pressure on the Government, so that it may realize the seriousness of the situation and apply a true policy of full employment and to administer public affairs in the interest of all classes, in all regions of the country, instead of leaving a minority of the privileged to cram the common good.

During the year which is nearing its end, the CNTU helped several thousands of workers to organize themselves into local unions.

We thus offered these workers the only means available to them to better themselves economically and to award them better working conditions with union protection.

And in the coming year, 1961 we intend to intensify this effort. And to those workers who are not yet organized we suggest they realize that it is in their hands, with the help given by the union to begin taking an

active part in the formation of a union which will help them to secure better wages, improved working conditions and union security.

In 1960 we also approached the Federal Government and insisted on the creation of national council for economic planning.

Fortified by public opinion, we will continue the fight to have this suggestion adopted and never shall we cede this point, because the goal we hope to attain is just and we intend to reach it in triumph.

The working class can depend on our labor movement along with all those who are for the common good. In this effort we are sincere and will see it come true.

At this point I would like to offer my sincere congratulations to the thousands of workers, men and women, who are the militant force of the CNTU and who never tire of giving their all towards the benefit of the working class.

Thanks to the Educational Services of the Confederation of National Trade Unions, the number of union militants never cease increasing and we are sure they will continue to grow in numbers in the future.

To all those who are unemployed and whose future security is in doubt, I wish them, in the New Year, that they retain their hopes and do not despair but keep up their courage and to what aid they can to those who are fighting to secure jobs for them.

To all those who are employed, I wish that their employment will continue and I wish that their unions will secure higher wages and better working conditions for them in the coming year. I also wish that their security be continued and that their rights be respected.

To all the families of the workers, A Very Merry Christmas and A Happy and Prosperous New Year with more encouragement than the last.

## UNION PRESIDENT COMMENTS ON RAIL WORKERS' DISPUTE

The recent "law of exception" which was virtually "pushed through" the Federal Parliament to suspend the right to strike by employees of Canada's railways was too great an injustice and a threat to union liberty for the CNTU to keep silence on such action of the Government. Two groups were opposing one another: a group of the rail workers unions and spokesmen for the rail companies.

After more than a year of negotiations followed by conciliation and arbitration, the unions accepted the ruling of the arbitration board for an increase of 14 cents an hour for the railway workers but the companies refused to go along with this recommendation of

the board. What did the Government do? It deprived the unions of the only means they had to have the companies respect the decision of the arbitration board.

One can wonder if a Canadian Government ever passed a law and put it in force that was as unjust and unfair as this one which was contrary to our democratic spirit. Such procedure, to say the least is unthinkable.

In a press conference, which he held on television shortly after being elected head of the Conservative Party, Mr. John Diefenbaker condemned the idea of compulsory arbitration and said the two words in terms constituted a contradiction.

We wonder if Mr. Diefenbaker realizes that the last

measure adopted by Parliament constituted an injustice far more serious than the one he himself condemned in 1957?

The CNTU with other Canadian labor movements condemns what is an iniquity, a violation of the rights of citizens by a Government which lacks imagination when it comes to labor relations or in unemployment, or in a conflict such as the rail-workers dispute.

## These Factual News Briefs Are Worth Knowing

That a hunger strike by 97 Mohammedans locked up in different prisons in France, was launched by the inmates to back up their demands for the permission to meet together on Fridays for prayer service, a proper food diet, the right to mail parcels and the right to mail letters, notably to the Red Cross International.

\* \* \*

That a law to protect the maritime industry in Canada and the United States has been demanded by the International Marine Workers Union.

\* \* \*

That the decisions of the Provincial Government in matters relating to education and free schooling up to the end of secondary terms, compulsory school attendance to the age of 16 will be the means of greater interest being shown in education according to the President of the Catholic School Commission of Quebec City.

\* \* \*

That a young English miner was entombed for 70 hours after an explosion took place in a gold mine operated by Holinger Mines Limited.

\* \* \*

The unfortunate miner was brought to the surface after having suffered the terrible ordeal 1700 feet below the earth's surface.

\* \* \*

That the Confederation of National Trade Unions CNTU is seeking enlightenment on two strikes, one by the miners of Asbestos in 1949, and the other in Louiseville in 1953.

\* \* \*

In a brief addressed to the Provincial Government the Union asked that the Royal Commission investigating the former National Union Administration throw some light on these two strikes and the actions of the Provincial Police of Quebec during these two strikes.

\* \* \*

That two forestry organizations were chased from the lumberjacks camps owned by the St. Lawrence Corporation where they were spreading union propaganda in the lumberjack's camps among the workers who were employed by the company.

\* \* \*

That in the pulp and paper industry, one of the greatest transactions is being transpired. The Reed Company from Great Britain has bought out one English firm and two Canadian Companies.

\* \* \*

That a strike in Port Arthur, Ontario immobilized the transportation facilities of that city and was threatening other enterprises when it was settled and the workers returned to their jobs.

\* \* \*

That the Montreal Aircraft plant in Montreal, Canadair, has made an offer to its employees of a salary increase of five per cent.

\* \* \*

That the Jeanne Mance Housing project in Montreal should service the poor according to the Municipal Council of Montreal who are studying what moves to take which will allow families in need the opportunity to benefit from the housing project.

\* \* \*

That construction firms and the unions believe that the amendments to the National Housing Act came too late to stimulate construction work this winter.

\* \* \*

That the United States has been passed by other countries in the world in the manufacture of automobiles and trucks. This is the second time this has happened to the Americans. America's rivals in this industry are West Germany, Great Britain and France.

\* \* \*

That credits for individual housing projects has been stopped in Moscow.

\* \* \*

That the Montreal Labor Council is getting ready to set up a permanent office to better coordinate the activities of their local unions affiliated to the Metropolitan plan.

\* \* \*

That a public transportation strike in Los Angeles paralysed the city and regions forcing 750,000 persons to find other means to travel.

\* \* \*

After 18 months of negotiations which proved fruitless for the signing of a contract the 900 unionized workers of the Metropolitan Transportation Company declared a strike.

\* \* \*

That authorization for strike action to back up their demands has been given the workers of Atlas Paper Box Company and the Union Paper Box Company in Montreal.

## TO ALL OUR READERS & MEMBERS

We take this opportunity of extending our very best and sincere wishes to all our readers and union members for a Very Merry Christmas and a Happy, Healthy and Prosperous New Year. These wishes are also extended to the families of our union brothers.

The Management of Le Travail.